



Samedi 27 Septembre 2025

Stade Saint-Paul, Rue Neuve, 67610 LA WANTZENAU

Horaires version 2 du 27/08

13h00 Ouverture de la chambre d'appel – Confirmation des participations – Mise en place du jury								
		HAUTEUR	LONGUEUR 1	TRIPLE SAUT	PERCHE	POIDS	DISQUE	JAVELOT
14h30	Relais 4 X 60m U14F + U14M							
14h45	4 X 200m Mixte + Fem + Masc							
15h00	50m haies 0,65 U14 F 50m haies 0,65 U14 M				U14F + U14M			
15H30		U14M	U14M	U14M		2 KG U14 F	600g U14 F	400 grs U14F
15h45	400m TCF 400m TCM							
16h30	1000m TCF 1000m TCM	U14 F	U14 F	U14 F	TCC	3 KG U14M	1 KG U14M	500 gr U14M
16h50	50m U14 F 50m U14 M							
17H30		TCC	TCC	TCC		TCC	TCC	TCC
17h45	1000m U14 F 1000m U14 M							
18h00	4 X 100m Mixte + Fem+ Masc							
18h10	2000m U14 F+M Marche							
18h30	Relais Medley Court TCF Relais Medley court Mixte (100 Fem /200 Mas/300m Mas /400m Fem) Relais Medley Court TCM	Engagement des relais en ligne Confirmation de la composition des équipes à déposer sur place avant 16h  Un athlète ne pourra pas qualifier plusieurs équipes dans la même épreuve lors des compétitions de qualification. (Exemple : compter pour la qualification d'une équipe mixte et hommes ou femmes sur la même épreuve)						
18h40	Relais Medley Long TCF Relais Medley Long TCM 1200 / 400 / 800 / 1600	Merci d'envoyer les compositions des relais à wuttmann.vero@wanadoo.fr pour le mercredi 23h59 au plus tar.d						

Un athlète U14 participant à 4 épreuves doit réaliser un triathlon.Course/ Lancers/Longueur +1 épreuve : 4 essais.

**Mercredi 24 (23h59)** : Fin des inscriptions en ligne par les responsables de club y compris les relais [athle67.athle.org](http://athle67.athle.org)

QR Code 1

**Jeudi 25 (18h00)** : Publication des engagements par épreuve [direct.athle.fr](http://direct.athle.fr)

QR Code 2

**Vendredi 26 (12h00)** : Fin de la période pour signaler les erreurs ou oublis d'engagements. Contact : [wuttmann.vero@wanadoo.fr](mailto:wuttmann.vero@wanadoo.fr)

**Vendredi 26 (18h00)** : Publication des horaires définitifs en fonction des engagements. [athle67.athle.org](http://athle67.athle.org)

QR Code 3

**Frais d'engagements**

licencié 67 jusqu'au vendredi 12h : 3 euros/épreuve facturés au club

licencié Hors 67 jusqu'au vendredi 12h : 10 euros/épreuve à payer sur place

Engagement sur place : 20 euros/athlète à payer sur place

Les athlètes doivent confirmer leur participation au moins 45 minutes avant l'épreuve. Désengagement automatique dépassé ce délai.

**La licence des participants doit être valide la veille de la compétition :**

La licence est valablement délivrée lorsque les étapes suivantes ont été effectuées :

- Le licencié (ou son représentant légal lorsqu'il est mineur) a complété le formulaire en ligne sur son espace personnel (Espace Athlé), le Club l'ayant au préalable invité à s'y connecter après la création en son sein d'un nouvel « acteur » dans le SI-FFA.  
Par le formulaire, le licencié ou la personne exerçant l'autorité parentale lorsqu'il est mineur :
  - Indique sa discipline athlétique principale.
  - Vérifie et/ou complète ces informations personnelles.
  - Atteste avoir pris connaissance des conditions d'assurance.
  - Atteste avoir pris connaissance du Code d'éthique et de déontologie de la FFA.
  - Déclare exercer ou non une fonction lui permettant d'intervenir auprès de mineurs et/ou d'encadrant telle que définie au Règlement général.
  - Déclare ne pas faire l'objet d'une mesure ou d'une sanction (conservatoires ou non) prononcées par une autorité judiciaire ou administrative (notamment une organisation nationale ou internationale antidopage et le préfet) ne lui permettant plus d'exercer une fonction ou avoir accès à des activités permises par la licence.
  - Réalise les conditions relatives à la prévention de sa santé (cf. ci-dessous)
  - Accepte les conditions d'utilisation de ses données personnelles par la FFA (notamment concernant le contrôle d'honorabilité).
- Le Club valide la demande de licence.

La date de validité de la licence est celle du jour où le Club a effectué la validation de la demande. A défaut, la licence est considérée comme invalide, toute participation aux activités compétitives ou non, organisées ou autorisées par la FFA ou l'une de ses structures (déconcentrées et Clubs), est contraire à l'article 11.2 des Statuts de la FFA.

Chaque club est tenu de présenter 1 jury (officiel ou bénévole non diplômé) par tranche de 5 athlètes

Pour la sécurité de tous, seuls les athlètes et le jury ne sont admis sur le terrain de compétition



1 Engagements par clubs



2 Engagements validés  
Résultats en direct



3 Horaires  
Définitifs